

BUREAU FEDERAL DU 9 AOUT 2005 A ARGELES

Présents : MM. Bernard LAPASSET, Alain DOUCET, René HOURQUET, Jean-Claude BAQUE, Pierre CAMOU, Gilbert CHEVRIER, Jean DUNYACH, Jacques LAURANS, Guy PIERA, Christian DULLIN, Lydie BONNET, Guy MOLVEAU, Claude DOURTHE, Jo MASO, Michel PALMIE.

Excusés : MM. Daniel FALQUE, Jean Louis BARTHES, Jean Luc DRUAIS, Jean-Claude SKRELA

* * *
* *
*

La séance est ouverte par le Président LAPASSET à 9 heures.

I – COMMUNICATIONS DU PRESIDENT :

Le Président LAPASSET remercie Monsieur Pierre AYLAGAS, Maire d'ARGELES, et Monsieur Jean DUNYACH, Président du Comité du Roussillon, pour les excellentes conditions dans lesquelles a été accueilli le Bureau Fédéral.

Le Président LAPASSET témoigne tout l'attachement du Bureau Fédéral à l'égard de Daniel ARNAUD et de Jean Pierre MARQUE, tous deux membres du Bureau Fédéral, récemment disparus.

Concernant l'article relatif à l'organisation de la Coupe du Monde publié dernièrement dans l'Equipe Magazine, le Président LAPASSET indique qu'il n'est pas utile d'entrer dans une polémique. Le seul objectif est de travailler efficacement pour réussir l'organisation de cet événement. Il précise qu'il n'y a actuellement aucune difficulté tant au niveau de la préparation des dossiers que des relations avec l'IRB qui se déroulent désormais dans d'excellentes conditions.

Suite à la non sélection de PARIS pour organiser les Jeux Olympiques en 2012, la Coupe du Monde de Rugby devient le seul événement de niveau mondial organisé en France durant les prochaines années. L'obligation de résultat et de réussite est d'autant plus grande.

Le Président LAPASSET souhaite que le Bureau Fédéral de Lyon qui sera organisé le 2 septembre soit consacré dans sa quasi-intégralité à la Coupe du Monde afin d'assurer une parfaite information des membres du Bureau Fédéral. Une réflexion et un débat seront organisés à cette occasion afin de permettre à chacun de s'approprier et se positionner par rapport à la Coupe du Monde.

Le Président souhaite notamment que les relations entre la FFR et le GIP soient améliorées. Le GIP a un rôle majeur dans l'organisation de la Coupe du Monde. Il faut, à côté de celui-ci, réfléchir au rôle que la FFR peut remplir pour tenir sa place dans l'organisation de la Coupe du Monde de Rugby et la promotion du rugby.

Dans ce cadre, la mise en place d'une commission spécifique sera proposée afin d'optimiser et d'assurer la coordination des actions qui seront menées. Le Président remet aux membres du Bureau

Fédéral une note réalisée concernant la mise en place de cette commission dénommée « Coupe du Monde 2007 ».

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral qu'il a rencontré Monsieur Dominique De VILLEPIN, Premier Ministre, et Monsieur Jean François LAMOUR, Ministre de la Jeunesse, des Sports et de la Vie Associative. De nombreuses réflexions sont en cours au niveau de l'Etat concernant les rôles et missions du Sport en France et l'organisation correspondante.

II – COUPE DU MONDE 2007 :

1 – Création d'une Commission « Coupe du Monde 2007 »

Le Président présente un document remis en séance présentant les rôles et missions pouvant être dévolus à cette commission, ainsi que son organisation.

L'objectif de cette commission est de stabiliser le rôle de la FFR dans la mise en place de cette épreuve et de marquer de façon permanente l'intérêt qu'attache la FFR à la réussite de cet événement pour l'ensemble du Rugby Français.

Les membres de cette commission seront :

- Les présidents des comités organisateurs,
- Un délégué par Comité Territorial organisateur de match,
- 2 délégués du GIP,
- 4 délégués de la FFR,
- 1 représentant de la DTN.

La Présidence de cette Commission serait confiée à JL BOUJON.

La Direction Générale de cette commission serait confiée à JL BARTHES.

Une assistante sera affectée spécialement à cette commission.

Une ligne budgétaire spécifique sera créée au sein du Budget Fédéral. Le montant prévu à ce jour est de 100 000 Euros. Il sera envisagé de doubler le montant de ce budget par l'intermédiaire de l'aide apportée dans le cadre de la Convention d'objectifs.

Cette commission aura trois champs d'actions prioritaires :

- Accompagnement des comités territoriaux,
- Accompagnement du programme fédéral,
- Accompagnement du programme marketing et financier.

Après avoir achevé la présentation de ce document de travail, le Président demande aux membres du Bureau Fédéral de faire part dans les meilleurs délais de leurs observations, afin que ce document puisse être complété avant sa présentation pour adoption lors du prochain Comité Directeur.

Le Président souhaite que les Comités organisateurs collaborent de manière active avec les comités territoriaux limitrophes qui n'organisent pas directement de rencontre mais qui auront un rôle majeur dans la promotion de l'événement, l'accueil des équipes, etc...

René HOURQUET souhaite qu'une réflexion soit menée afin que les Comités territoriaux soient impliqués dans le cadre du dispositif de distribution de la billetterie. Le Président est favorable à ce principe sous réserve cependant du strict respect des procédures et contraintes fixées par la législation et par la Rugby World Cup.

P. CAMOU souhaite que les comités territoriaux soient mieux informés des actions menées par le GIP sur leurs territoires respectifs, dans un souci d'efficacité. Le Président LAPASSET souhaite que les relations entre le GIP et les Comités soient organisées par l'intermédiaire de la Commission Fédérale « Coupe du Monde 2007 » et qu'il n'y ait pas de relations directes afin d'éviter l'absence de coordination. Toutes difficultés doivent être évoquées auprès de JL BOUJON et JL BARTHES qui

mettront en place les actions nécessaires pour les pallier. Il faut passer désormais dans une phase organisée en considérant que les deux centres de décisions sont le GIP et la FFR.

2 – Cession du listing des licenciés FFR au GIP :

Le GIP envisage de contacter directement l'ensemble des licenciés de la FFR dans le cadre de la procédure de réservation de la billetterie qui sera ouverte en priorité, pendant une période limitée, à la famille du rugby.

Pour ce faire, le GIP souhaite pouvoir extraire de notre base les adresses des dirigeants et joueurs.

L'accord de principe est donné. Cependant, les informations détenues à ce jour sont incomplètes et les modalités de la cession des données du listing au GIP doivent faire l'objet d'une discussion avec ce dernier.

Le Président souhaite que la FFR procède pour le GIP, aux vérifications des informations traitées par le système informatique de la FFR concernant les adresses des licenciés.

Christian DULLIN propose que les Comités soient associés dans cette opération pour compléter le fichier des licenciés et fournir au GIP les informations précises dont il a besoin. Alain DOUCET est favorable à cette proposition mais souhaite que les données récupérées par les comités territoriaux soient remises par ces derniers à la FFR qui, conformément aux procédures mises en place, sera le seul interlocuteur du GIP.

G. PIERA souhaite qu'il soit précisé que le fichier qui sera mis à la disposition du GIP n'est pas cessible.

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau qu'un système de parrainage et d'intéressement des clubs sera mis en place dans le cadre de la vente de la billetterie. Ce système permettra aux clubs de bénéficier de dotations matérielles en fonction de points obtenus sur la base du nombre de membres des clubs ayant réservés des billets. Le système n'est pas encore établi de manière définitive et reste en cours de construction.

G. CHEVRIER regrette que les Comités Territoriaux ne soient pas impliqués dans la distribution de la billetterie, notamment vis-à-vis des bénévoles des Comités qui interviendront dans l'organisation pratique.

Le Président rappelle que le système en cours de réflexion est soumis aux règles de la concurrence établies par la Direction de la Concurrence et qu'il se doit de répondre strictement aux obligations découlant de la réglementation Européenne dans ce domaine.

René HOURQUET estime qu'il convient de déterminer si, dans le cadre de ce dispositif et dans le respect de la réglementation, la FFR peut, tel que cela est prévu à ce jour, se réserver une partie conséquente de la billetterie.

Le Président attire l'attention des Présidents des Comités Territoriaux sur l'obligation de chacun de respecter scrupuleusement la législation et d'intervenir en toute transparence, tant au niveau de la billetterie que de l'ensemble des aspects économiques. Il faut respecter les droits consentis et les règles de droit.

La procédure qui sera mise en place pour échanger les informations nominatives concernant les licenciés sera soumise au préalable à la validation du Conseil d'Administration du GIP.

Sur proposition du Président, une réunion sera organisée avec un représentant du GIP dans le cadre de la Commission Coupe du Monde 2007, afin de poursuivre l'instruction de ce dossier.

3 – Rugby Travel Hospitality 07 :

Le Président LAPASSET indique que RTH 07 est la joint-venture créée entre SODEXHO et BURTON pour la gestion des voyages et hospitalités.

Dans ce domaine, le GIP intervient en qualité d'agent de voyage et la FFR pourra acheter auprès de celui-ci des packages pour les proposer à ses adhérents (LNR – Comités – Partenaires). La FFR pourra compléter les packages qu'elle distribuera.

Il convient de déterminer les conditions financières qui nous permettraient de répondre favorablement à ce dispositif.

Le Président souhaite qu'une réflexion soit menée pour définir le dispositif d'accompagnement, et ce rapidement car les délais de réponse sont brefs pour fixer la commande de la FFR sur le nombre des packages souhaité.

Une note confidentielle sera réalisée sur ce dossier par René HOURQUET et discutée lors du Bureau Fédéral qui sera organisé le 2 septembre à Lyon.

Là encore, le dispositif qui sera défini sera soumis à l'approbation du Conseil d'Administration du GIP.

René HOURQUET indique qu'il faudra également que les aspects fiscaux soient précisés.

4 - Logo Objectif 2007 :

Les membres du Bureau Fédéral approuvent à l'unanimité le logo « Objectif 2007 ». Il est en outre décidé que celui-ci devra faire l'objet des mesures de protection prévues par le droit de la propriété intellectuelle

Le Président précise que ce logo ne pourra être utilisé que dans le cadre d'actions de promotion non commerciales afin d'éviter tout risque de concurrence avec avec RWC ltd.

Un courrier sera adressé au GIP pour les informer de cette création et des actions qui seront mises en œuvre par la FFR pour l'utiliser.

III – SEVEN DE PARIS 2005 et 2006 :

Le Président félicite JL BARTHES pour le travail réalisé et pour le bilan établi. Il associe G. PIERA au succès financier obtenu grâce à l'appui du Marketing.

Le Président LAPASSET informe les membres du Bureau Fédéral que s'agissant de la prochaine édition du SEVEN de Paris aura lieu les 27 et 28 mai 2006. Du fait de l'indisponibilité à cette période du Stade Jean BOUIN, le Bureau Fédéral décide que le SEVEN de PARIS 2006 sera organisé au Stade CHARLETY de Paris.

IV – AFFAIRES ADMINISTRATIVES :

1 - Situation du FC GRENOBLE :

A la demande d'Alain DOUCET, Olivier KERAUDREN présente au Bureau Fédéral l'avis formulé par la CCCF. La CCCF, après avoir reçu les représentants du FC GRENOBLE et après examen des pièces et documents transmis par ces derniers, émet un avis favorable à ce que ce club soit autorisé à évoluer en première division fédérale, au cours de la saison 2005/2006.

Après discussion, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'autoriser le FC GRENOBLE à participer au Championnat de France de première division fédérale pour la saison 2005/2006. Le bureau Fédéral demande en outre à la CCCF de procéder à un contrôle spécifique et périodique de la situation comptable et financière du FC GRENOBLE afin de suivre son évolution et le respect des engagements pris.

En outre, le Bureau Fédéral décide d'accepter la proposition de la LNR de repêcher le PAYS D'AIX RUGBY CLUB et de l'autoriser en conséquence à participer, en remplacement du FC GRENOBLE, au championnat de Pro D2 pour la saison 2005/2006. Un courrier en ce sens sera adressé à la LNR.

2 - Règlement généraux 2005/2006 :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral de la publication d'un avis hebdomadaire n°851, établi notamment suite aux différentes décisions prises lors du dernier congrès de la FFR.

Le Bureau Fédéral entérine à l'unanimité les termes de cet avis hebdomadaire (copie jointe).

3 – Désignations diverses :

a) Président de la Commission Juridique :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner P. CAMOU en qualité de Président de la Commission Juridique de la FFR, en remplacement de Jean Pierre MARQUE.

Il est demandé à P. CAMOU de présenter ses propositions de composition et d'organisation de ladite commission lors du Prochain Comité Directeur pour validation.

De même, des propositions seront réalisées lors du prochain Comité Directeur pour procéder au remplacement de JP MARQUE dans les autres fonctions qu'il assumait à savoir :

- Président de la Commission de première instance de lutte contre le dopage,
- Membre de la Commission des Agents.

b) Bureau Fédéral :

Suite au décès de Daniel ARNAUD et sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner Monsieur Bernard GODET en qualité de membre associé au bureau fédéral. Ce dernier continuera à assumer les missions qui lui ont été confiées au sein du Comité Directeur.

Sur proposition du Président LAPASSET, les membres du Bureau Fédéral décident à l'unanimité de désigner S. BLANCO en qualité de membre associé au Bureau Fédéral.

c) Coupe du Monde 2006 des moins de 21 ans :

Sur proposition du Président LAPASSET, le Bureau Fédéral désigne à l'unanimité Monsieur Jacques LAURANS, en qualité de Responsable de la Coupe du Monde 2006 des moins de 21 ans.

Concernant l'organisation de cette compétition, René HOURQUET demande à ce que le Comité d'Auvergne produise dans les meilleurs délais le budget prévisionnel précis. Cette organisation s'appuiera sur la Commission « Coupe du Monde » fédérale.

4 –Congrès fédéral 2006 :

En raison de l'organisation du calendrier international, il est décidé que le congrès 2006 de la FFR, qui sera organisé à ARCACHON, aura lieu les 30 juin et 1^{er} juillet 2006.

5 – Prochaines réunions des organes dirigeants de la FFR :

a) Bureau Fédéral du 2 septembre 2005 :

Alain DOUCET informe les membres du Bureau Fédéral que le prochain Bureau Fédéral sera organisé le 2 septembre à CHAPONAY (69), dans les locaux du nouveau siège du Comité du Lyonnais de Rugby.

Les agents sportifs devant être entendus par le Bureau Fédéral dans le cadre des procédures disciplinaires engagées, seront convoqués à cette occasion.

b) Comité Directeur du 21 septembre 2005 :

Alain DOUCET informe les membres du prochain Bureau Fédéral que le prochain Comité Directeur aura lieu le 21 septembre 2005 à la Rochelle à 14 heures. Le lieu de rassemblement est fixé à l'hôtel Mercure de LA ROCHELLE à 12 heures. Un buffet sera organisé sur place. Les membres du Comité Directeur sont ensuite conviés à participer à un dîner à l'Ile d'Oléron.

6 - Assurance des joueurs demandeurs d'emploi

R. HOURQUET porte à la connaissance des membres du Bureau Fédéral l'autorisation accordée par CGA Rugby de prendre en charge, dans le cadre de l'assurance fédérale, les joueurs chômeurs participant aux stages et rassemblements organisés par PROVALE.

7 – Contrat ENORA :

Le Bureau fédéral approuve à l'unanimité la signature de ce contrat qui entre dans le cadre des obligations fédérales en termes de suivi médical des joueurs.

8 – Accession en PRO D2 à l'issue de la saison 2005/2006 :

Une information parue dans la presse indique que certains présidents de clubs professionnels souhaiteraient que l'on revienne sur la décision adoptée par le Comité Directeur de la FFR et par celui de la LNR, de prévoir qu'à l'issue de la saison 2005/2006, il y aura 3 descentes de clubs de Pro D2 en 1^{ère} division fédérale et trois montées de clubs de 1^{ère} division fédérale en Pro D2.

Le Bureau Fédéral rappelle que cette décision a été adoptée par le Comité Directeur de la LNR. Qu'en outre, elle a été prise suite à l'acceptation par la FFR qu'il n'y ait qu'une seule relégation de Pro D2 en 1^{ère} DF à l'issue de la saison 2004/2005, et donc une seule accession d'un club amateur en Pro D2. Le Bureau Fédéral décide donc à l'unanimité qu'il ne saurait être envisageable de revenir sur la décision prise et que trois clubs ayant évolué en 1^{ère} DF seront autorisés à participer au championnat de PRO D2 pour la saison 2006/2007, sous réserve du respect par ces derniers des conditions spécifiques de participation aux compétitions professionnelles.

V – AFFAIRES SPORTIVES :

1 - Epreuves fédérales :

a) publication des oppositions des compétitions fédérales :

JC BAQUE informe les membres du Bureau Fédéral que l'ensemble des oppositions des compétitions fédérales sera publié sur le site Internet de la FFR (ffr.fr), afin de permettre aux clubs de disposer de ces informations dans les meilleurs délais et avant la publication du livret des compétitions fédérales, dont l'édition a dû être momentanément suspendue dans l'attente du règlement définitif du dossier du FC GRENOBLE.

b) Phase finale du Championnat de Première Division Fédérale :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que la phase finale du Championnat de Première division Fédérale sera dénommée « **Trophée Jean PRAT** ».

c) aménagements apportés aux compétitions fédérales :

Le Bureau Fédéral décide en outre que la réalisation du trophée qui sera remis au vainqueur de cette épreuve sera confiée à Jean Pierre RIVES. Un courrier sera adressé à ce dernier afin de lui confirmer cette mission et de lui préciser les délais de livraison attendus.

Jean Claude BAQUE présente au Bureau Fédéral les aménagements apportés dans les différentes compétitions fédérales. Ceux-ci sont adoptés à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral.

d) 3^{ème} division fédérale :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité que l'organisation des barrages entre la 3^{ème} division fédérale et la compétition honneur sera organisée par chacun des secteurs chargés de l'organisation de cette compétition.

2 - Affectation des cadres techniques :

René HOURQUET présente au Bureau Fédéral un état de ce dossier. Celui-ci ne fait apparaître aucune modification par rapport au programme antérieurement décidé.

Le Bureau Fédéral a été informé par le Comité Armagnac Bigorre de Rugby de son intention de recruter, dans le cadre du poste de CRT qui lui a été affecté, un technicien assurant précédemment

les fonctions de CTF auprès du Comité D'Ile de France. Il est décidé à l'unanimité par les membres du Bureau Fédéral d'autoriser ce dispositif.

JC BAQUE informe le bureau Fédéral que le Conseiller de Rugby Territorial du Lot (M. POMAREL) a été reçu au concours de Professeur de Sport. JC BAQUE souhaite que dans la mesure du possible, ce dernier ne soit pas déplacé dans une autre région en raison du rôle déterminant qu'il assume localement. JC SKRELA est chargé du suivi de ce dossier.

3 – Charte des Stagiaires du Pôle France :

Le Bureau Fédéral approuve sur le principe, la charte des stagiaires du Pôle France qui lui est présentée. Des aménagements pourront y être intégrées afin de prendre en compte la réalité du fonctionnement du Pôle France et du CNR, et de préciser les procédures disciplinaires éventuellement applicables.

J. LAURANS s'étonne qu'il soit fait référence dans ce document à une tournée, non encore fixée officiellement à sa connaissance. Ce point devra faire l'objet d'une correction.

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de désigner G. MARTINEZ, en remplacement de JP MARQUE, en qualité de Chef de délégation de l'équipe de France des moins de 19 ans pour la prochaine tournée.

Le Bureau Fédéral est informé que P. CAMOU représentera le président à la rentrée du Pôle France, prévue le 5 septembre 2005.

4 – Rapport de la CCA :

René HOURQUET invite les membres du Bureau Fédéral à prendre connaissance du rapport d'activité de la CCA, remis en séance.

5 – Matches amicaux :

R. HOURQUET présente la note adressée par la CCA pour l'accès au terrain et la participation des joueurs lors des matches amicaux.

Cette note a été réalisée dans le double objectif :

- de couvrir l'ensemble des joueurs en termes d'accès au terrain de jeu,
- d'assurer le bon déroulement des remplacements dans un souci de sécurité.

René HOURQUET informe les membres du Bureau Fédéral que des difficultés sont survenues concernant le nombre de joueurs pouvant participer aux rencontres amicales de début de saison. Il rappelle que ce nombre a été fixé à 26 joueurs (remplaçants compris) après accord de la LNR et de l'ensemble des personnes consultées. La règle telle qu'elle a été fixée cette saison devra donc être respectée. Si la volonté des personnes concernées est de modifier ce nombre, des propositions devront être faites pour la saison prochaine.

6 - Encadrement des pôles espoirs :

René HOURQUET indique que le dossier relatif au règlement de la situation des salariés actuellement en « Emploi Jeune » dans les pôles espoirs avait été élaboré avec le concours de Jean Pierre MARQUE.

Le Bureau Fédéral décide de valider la démarche envisagée et de poursuivre la procédure engagée. Le dossier correspondant sera transmis aux présidents de comités concernés.

Une proposition d'accompagnement devra être réalisée lors du Comité Directeur du 21 septembre 2005.

7 – Label des écoles de Rugby :

A. DOUCET invite les membres à prendre connaissance du document joint au dossier. Une discussion ultérieure sera organisée sur ce thème.

VI – AFFAIRES FINANCIERES :

1 – USJSF :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité la signature de la convention avec cette association.

2 – Licences féminines :

Afin de favoriser le développement de la pratique du rugby par des licenciés féminins et pour aider les clubs concernés, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder une aide financière aux clubs ayant une équipe évoluant en 3^{ème} division fédérale féminine. Le montant de cette aide sera de 765 euros.

3 – Matériel de Communication arbitre :

Le Bureau Fédéral est informé de l'acquisition du matériel destiné à la communication des arbitres pour un montant de 65 000 euros figurant à la prévision budgétaire (budget d'investissement). Il est rappelé que cet achat est cofinancé par la LNR à parité.

4 – Appel à concurrence Prestataire informatique :

Le contrat conclu avec AP2S prend fin le 31 août. En raison du début de la saison sportive et des actions à engager dans ce cadre, il n'a pas été possible de mettre en place l'appel à concurrence avant le 31 août. Aussi, il est proposé de prolonger le contrat pour une durée de trois mois dans des conditions identiques et de lancer dans cette période l'appel à concurrence à l'appui du cahier des charges établi.

5 – Billetterie des rencontres de l'automne :

René HOURQUET indique qu'il n'est pas certain que le match de Bordeaux qui se déroulera le 1^{er} novembre soit télévisé.

René HOURQUET présente les projets d'affiches concernant les rencontres de l'automne.

- MARSEILLE France/Australie 21 heures,
- St DENIS France/Afrique du Sud 21 heures,
- NANTES France/Canada 17 heures,
- TOULOUSE France/Tonga 15 heures,
- BORDEAUX Barbarians/Australie 16 heures,
- MONTPELLIER France A/ Tonga 16 heures.

Les prix présentés sont ceux proposés et rappelés ici.

6 - Barbarians :

René HOURQUET est chargé par le Bureau Fédéral de définir la nouvelle charte définissant les conditions de la rencontre des Barbarians.

7 - Cahier des charges des matches internationaux :

Ce document sera adressé aux comités organisateurs de tests. Il intègre les observations formulées par le GIP.

Alain DOUCET indique qu'une convention sera réalisée avec le GIP pour déterminer les modalités de l'intervention matérielle de celui-ci à l'occasion de ces rencontres.

8 - Financement des secteurs :

Suite à la modification géographique des secteurs, il est décidé à l'unanimité par le Bureau Fédéral de revoir la répartition de l'aide fédérale apportée à chacun d'entre eux. La décision sera formalisée lors du Bureau Fédéral du 2 septembre.

Suite à la demande de J. LAURANS, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité de demander à Monsieur G. MORAUX, Commissaire aux comptes de la FFR, de procéder à un arrêté des comptes du Secteur AQUITAINE.

9 – Situation financière des clubs professionnels :

René HOURQUET présente un état de la situation des clubs non encore à jour de leur situation financière vis-à-vis de la FFR. Chacun des retardataires a été relancé par la trésorerie fédérale. Le Bureau Fédéral autorise le Trésorier Général à prendre les mesures nécessaires à l'encontre des clubs qui ne régulariseraient pas leur situation.

10 – Subventions diverses :

Sur proposition du Trésorier Général, le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'accorder les subventions exceptionnelles suivantes :

Comité de Normandie pour l'organisation de la rencontre France Ecosse – 18 ans	7500 Euros.
Clubs ayant contribué à l'organisation du Seven	1000 Euros,
Clubs et Comités ayant contribué à l'organisation du Beach Rugby Tour	1000 Euros,
Castenaut Rivière Basse,	765 Euros.
RC Versailles	1000 Euros
A.S. Bedarrides (Tournoi G. GRANGET)	765 Euros
U.S.A.P.	765 Euros
RC VANNES	1500 Euros
Amicale des arbitres de finale :	5000 Euros.

11 – Divers :

René HOURQUET rappelle aux membres du Bureau Fédéral qu'ils bénéficient d'une CARTE ACCOR et il les invite à bénéficier des tarifs préférentiels offerts par cette dernière.

VIII – Affaires internationales :

1 - Aide financière de l'IRB :

Le Président informe les membres du Bureau qu'il a reçu les félicitations de l'IRB concernant le travail mené par la FFR dans le cadre du dossier de présentation du projet d'investissement de la FFR. La FFR s'est vu attribuée par l'IRB une subvention d'un montant de 275 000 livres sterling par an pendant trois ans, pour ses actions de développement et d'investissement.

2 – AWARDS 2006 :

La FFR s'est vue officiellement désignée pour organiser la cérémonie des AWARDS le dimanche 27 novembre 2005. 290 000 livres sterling seront apportées par l'IRB pour l'aide à l'organisation de cette manifestation. Le lieu sera choisi par l'IRB. La manifestation devra accueillir 500 personnes. La FFR peut acquérir et commercialiser 150 places.

Alain DOUCET propose que cette opération soit utilisée comme opération annuelle promotionnelle pour les partenaires de la FFR.

J. DUNYACH souhaite être informé au plus tôt de la disponibilité souhaitée des joueurs de l'équipe de France pour cette manifestation.

J. LAURANS indique que les équipes de Nouvelle Zélande et d'Australie seront présentes.

R. HOURQUET souhaite que les conditions financières d'organisation de cette manifestation soient précisées au plus tôt.

J. LAURANS et G. PIERA sont chargés d'instruire ce dossier.

3 – Calendrier des rencontres internationales :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'approuver le tableau des rencontres internationales pour la saison 2005/2006, sous réserve de modifications introduites en séance. Le document finalisé sera réalisé par le service des relations internationales.

IX – Marketing :

1 – Répliques du Bouclier de Brennus :

Le Bureau Fédéral est informé d'une lettre du Biarritz Olympique concernant la réalisation de répliques du Bouclier de Brennus. Ce dossier sera suivi par le Service Marketing.

2 - Signature de Contrats :

G. PIERA informe le Bureau Fédéral de la signature prochaine de deux contrats de partenariat

3 - Contrat village :

G. PIERA présente au Bureau Fédéral un état de la procédure de mise en concurrence engagée par la FFR concernant l'organisation et l'installation d'un village lors d'un test de la tournée du mois novembre et des rencontres en France du Tournoi des Six Nations.

Il indique que 5 réponses ont été reçues. Chacun des candidats a été reçu à l'occasion d'un entretien qui a permis un examen très détaillé de chacune des propositions.

A ce jour, 3 candidats restent en lice pour le choix final.

Il indique que l'augmentation du résultat financier, pour la FFR, devrait être sensible.

4 - Commémoration du centenaire de l'équipe de France :

G. PIERA informe le Bureau Fédéral de la demande de Nike d'utiliser la photo de l'équipe de France de 1906 et de réaliser des répliques des maillots utilisés cette année là. Ce dossier sera suivi par G. PIERA qui devra s'assurer de la régularité de l'opération vis-à-vis du des droits des tiers.

X – Questions diverses :

1 – Barème Disciplinaire de la LNR :

Le Bureau Fédéral décide à l'unanimité d'approuver le barème disciplinaire de la LNR applicable pour la saison 2005/2006.

2 - Changement de nom :

Le Bureau Fédéral approuve à l'unanimité la demande de changement de nom suivante :

LE PONTET AVIGNON RUGBY VAUCLUSE (n°6915 S - Comité de Provence)

devient

UNION SPORTIVE AVIGNON LE PONTET RUGBY VAUCLUSE

3 – DAUNAT BEACH RUGBY TOUR :

Christian DULLIN présente aux membres du Bureau Fédéral un bilan d'étape du déroulement du DAUNAT BEACH RUGBY TOUR 2005.

* * *
* * *
* * *

L'ordre du Jour étant épuisé, le Président LAPASSET clos la séance à 13 heures 30.